

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 68

présenté par

M. Poisson, M. Audibert Troin, M. Brochand, M. Breton, Mme Fort, M. Gérard, Mme Grosskost,
Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Perrut, M. Salen, M. Tetart, M. Tian, M. Sturni,
Mme Rohfritsch, Mme Schmid, M. Decool, Mme Genevard et M. Sermier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« ayant »

les mots :

« bénéficiant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement enjoliveur.